



RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Macro et micro-plastique dans le Léman, des mesures à prendre dans les meilleurs délais!

1. PREAMBULE

La commission ad hoc chargée d'examiner ce rapport du Conseil d'Etat s'est réunie le lundi 8 mars 2021, de 14h10 à 14h40, en visioconférence. Elle était composée de Mmes Nathalie Jaccard (remplaçant Olivier Epars, excusé), Céline Misiego, Cloé Pointet, ainsi que de MM. Cédric Echenard, Werner Riesen, Pierre Volet et du soussigné, confirmé dans son rôle de président-rapporteur.

Mme Béatrice Métraux, Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité (DES), était accompagnée de Mmes Florence Dapples, Cheffe de la Division Protection des eaux, Direction générale de l'environnement (DGE), DES, et Amélie Orthlieb, Cheffe de projet, gestion des déchets urbains, DGE, DES; ainsi que de M. Sylvain Rodriguez, Directeur de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV), DGE, DES.

Mme Marie Poncet Schmid, secrétaire au Secrétariat général du Grand Conseil a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Mme la Cheffe du DES relève l'actualité de la problématique autour des déchets plastiques et de cette pollution dont, par exemple, le Grand Conseil a longuement débattu dans sa séance plénière du 2 mars dernier¹.

La qualité des eaux de nos cours d'eau et lacs est source de préoccupation, les études montrant qu'elle n'est pas optimale. Les eaux de surface contiennent de nombreuses substances polluantes d'origines multiples (abrasion des pneus, déchets sauvages, déchets de construction, textiles, eaux de ruissellement urbaines, déversoirs d'orage). Les bases légales et directives du VSA (Association suisse des professionnels de la protection de l'eau) portant sur les microplastiques et leur traitement font défaut ce qui empêche les cantons de coordonner leur action. Le canton de Vaud est toutefois actif sur plusieurs plans, dont les principaux sont relevés ci-après. Une étude cantonale est en cours sur les microplastiques dans les eaux superficielles du canton; elle permettra de préciser les axes d'intervention pour lutter contre cette pollution. Actuellement, les principales actions pour limiter le transfert des micropolluants dans les eaux sont les suivantes :

1. Plan cantonal micropolluant : la modernisation des STEP, qui retiendront mieux les microplastiques, revêt une haute importance.

¹ REP_656147 Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation Anne-Laure Botteron et consorts - Le plastique c'est la panique (18_INT_177) ; 20_POS_225 Postulat Cloé Pointet et consorts - Un peu de bon sens, trions avant l'incinération ! ; RAP_654557 Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Alexandre Rydlo et consorts au nom du groupe socialiste - Pour un recyclage complet des déchets plastiques sur sol vaudois (91) ; 21_POS_9 Postulat Jérôme Christen et consorts - La paille fait plus de dégâts que la poutre, éradiquons celle en plastique !; 19_POS_153 Postulat Nathalie Jaccard et consorts - PlasTique-tactic-tac... ton temps est compté.

- 2. Mise à jour des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) pour tout le réseau hydrographique du canton : ce travail de longue haleine doit aboutir à l'abandon de nombreux déversoirs d'orage, qui participent au transfert des microplastiques directement dans les cours d'eau.
- 3. Lutte contre les macroplastiques : une campagne d'information sur le recyclage intégrera des recommandations sur la collecte des plastiques ; le Canton participe aux campagnes « Responsables.ch », à l'organisation des opérations « Coup de balai » dans les communes, et il subventionne des ONG.

3. POSITION DU POSTULANT / OU AUTRES

Une députée s'exprime au nom du postulant, ancien député. Elle note le manque de données disponibles pour établir des schémas généraux concernant l'impact de la présence des microplastiques dans les eaux. Surtout, elle regrette que le Conseil d'Etat, dans son rapport, n'affirme pas plus fermement que des actions concrètes seront menées, et qu'il omette les entreprises, pourtant ultra-polluantes.

4. DISCUSSION GENERALE

Concernant les industries qui seraient ultra-polluantes, M. le Directeur de la DIREV répond que le Canton est justement en train d'identifier les sources de pollution, étape préalable à la mise en place d'un plan d'actions ciblées.

5. LECTURE DU RAPPORT

Seul le point ayant donné lieu à une discussion est mentionné.

1. Préambule

Il est demandé jusqu'où l'on remonte dans le bassin versant du Léman et comment le Rhône, qui relève d'une problématique complexe à lui seul, est géré. Le commissaire souligne le coût élevé de la modernisation des STEP dont la plupart sont déjà saturées, sans contester toutefois la nécessité de ces travaux indispensables à la qualité de l'eau. Mme la Cheffe du DES/M. le Directeur de la DIREV indiquent que la source du Rhône étant concernée, le périmètre du bassin versant est vaste. Vaud, Genève et le Valais sont partenaires de la CIPEL. La contribution vaudoise, calculée sur la base de la longueur des rives lacustres, y est la plus importante. Il est noté que dans plusieurs communes, les eaux de ruissellement des chaussées, pourtant chargées en polluants provenant notamment des pneus, se retrouvent dans les eaux claires. Mme la Cheffe du DES répond que désormais, la politique vise à faire aboutir l'eau des déversoirs d'orage dans les eaux usées et à traiter les micropolluants. L'enjeu est de passer de l'évacuation des eaux claires à l'évacuation des eaux usées (révision des PGEE). M. le Directeur de la DIREV insiste sur le caractère essentiel de l'amélioration du traitement des eaux usées dans les STEP et de la mise en séparatif pour optimiser la qualité des eaux. La récupération des eaux de chaussées est une problématique parallèle au traitement des eaux usées. Le plan d'action de la CIPEL, qui sera adopté prochainement, comprendra des mesures stratégiques dont certaines portent sur les déchets de microplastique. La CIPEL s'adjoint les compétences de la société civile, en particulier l'Association pour la sauvegarde du Léman. Une étude de 240'000 francs sera lancée prochainement pour évaluer les apports des affluents du lac, l'état du système digestif des poissons et la quantité de plastiques sur les berges. Mme la Cheffe de la Division Protection des eaux rappelle que les eaux des chaussées des routes ne sont pas toutes filtrées, contrairement à celles des autoroutes, mais que la mise en séparatif représente un gros effort pour les communes. La nouvelle directive VSA (2019) porte sur la gestion des eaux urbaines. Leur traitement est conçu différemment selon les routes, leur utilisation et la destination des eaux qui y ruissèlent. Identifier le traitement adéquat pour chaque type de route représente un défi important, principalement en raison de la complexité et de la densité du réseau cantonal. Le Schéma directeur pour le traitement des eaux de chaussées, sur lequel les communes et le Canton travailleront ces prochaines années, est une priorité. Par exemple, les travaux en cours sur la route de Berne à Epalinges mettent en place un système de récupération et de traitement centralisé des eaux.

6. VOTE DE LA COMMISSION

Acceptation / refus du rapport

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat par 6 voix et l abstention.

Jouxtens-Mézery, 23 avril 2021.

Le rapporteur : (Signé) Sergei Aschwanden